

Du : Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais

Pour : Information et communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeunesse : L'animation t'intéresse ?

Tu as entre 17 et 25 ans ? Tu souhaites devenir animateur auprès des enfants ?
Trouver un emploi saisonnier ? Te forger une expérience professionnelle valorisante ?



Crédit photo Fotolia

Alors n'attends pas et passe ton BAFA avec la Communauté de Communes du Clermontais.

Dans le cadre de sa politique jeunesse et pour favoriser l'emploi des jeunes, la Communauté de Communes du Clermontais aide les 17/25 ans à « passer le BAFA » en organisant une **quatrième session de formation sur le Clermontais** et en mettant à leur disposition un soutien financier ainsi qu'un accompagnement personnalisé.

Les jeunes motivés par l'animation n'ont pas toujours **les moyens de financer** leur formation BAFA ou de participer à de telles formations pour des raisons d'éloignement des centres de formation. Face à ces difficultés, la Communauté de Communes du Clermontais a décidé de leur venir en aide ! Pour la quatrième année consécutive, elle organise une formation BAFA à Clermont l'Hérault et met en place un dispositif de prise en charge financière pour 21 jeunes.

Avec la mise en place de ce dispositif la Communauté de Communes du Clermontais permet aux 17/25 ans de se former à moindre coût, dans de bonnes conditions et sur le territoire.

Elle leur ouvre également de **nouvelles perspectives professionnelles**, notamment avec la possibilité d'intégrer une fois le diplôme obtenu, les équipes d'animation, sur les périodes de vacances, dans les différents pôles de l'Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes du Clermontais.

Elle leur permet ensuite de découvrir s'ils ont **une véritable vocation pour l'animation** et d'évoluer professionnellement en obtenant le BAFD qui permet d'occuper les fonctions de directeur ou des diplômes professionnels de l'animation qui leur permettront eux d'en faire un métier à temps plein.

A quoi ça sert le BAFA ?

Le BAFA, c'est quoi ?

Le BAFA est un diplôme délivré par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Il permet d'encadrer de manière occasionnelle des jeunes de 4 à 18 ans au sein des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) qui regroupent les Centres de Vacances et de Loisirs (CVL) plus connus sous le nom de colonies de vacances et les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), plus connus sous le nom de centres aérés ou centres de loisirs.

Le BAFA permet de travailler dès 17 ans et demi pendant les vacances scolaires et durant l'année scolaire. C'est également une expérience professionnelle valorisante ainsi qu'une excellente porte d'entrée vers les carrières de l'animation.

Quelles sont les fonctions d'un animateur ?

Être animateur ne se résume pas à savoir mener quelques jeux ou accompagner des sorties, c'est **une véritable mission éducative** définie par l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 2007.

L'animateur participe au sein d'une équipe à la mise en place d'un projet pédagogique conduit par le directeur, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisme. Il doit assurer la sécurité physique et morale des mineurs, et pour cela il doit respecter et donc connaître le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.

Il doit construire une relation de qualité avec les mineurs qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. Il participe à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Il encadre et anime la vie quotidienne et doit être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs : jeux, animations, activités manuelles. Il doit être aussi capable d'accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Cette diversité de tâches permet de construire une expérience personnelle et professionnelle enrichissante et valorisante.

Pour être animateur, il faut donc aimer la vie en collectivité et le travail en équipe, ne pas craindre de prendre des responsabilités et surtout s'intéresser aux enfants.

Quelles sont les conditions nécessaires pour passer son BAFA ?

- Avoir 17 ans minimum

- Suivre une formation pendant les vacances scolaires préparant les candidats à :

- Apprendre les différentes techniques d'animation,
- Construire une relation de qualité avec les enfants et les adolescents,
- Préparer, au sein d'une équipe la mise en œuvre d'un projet pédagogique,
- Accompagner les enfants et les adolescents dans la réalisation de leurs projets,
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les jeunes, les familles et l'équipe,
- Appréhender les responsabilités d'un animateur,
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.

Une nouvelle formation BAFA sur le Clermontais

Cette formation est ouverte à **40 stagiaires**. Pour faciliter son accès au plus grand nombre, la Communauté de Communes du Clermontais cofinance **21 formations**. Pour obtenir le soutien financier intercommunal, les stagiaires doivent participer à une sélection et remplir certains critères.

Cette formation assurée par l'Institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC) se déroule en trois parties. La première partie aura lieu du **26 avril au 3 mai 2014** à Clermont l'Hérault, dans les locaux du Lycée le Cep d'Or.

Le déroulement de la formation BAFA

	1 ^{er} stage	2 ^{ème} stage	3 ^{ème} stage
Type de stage	Théorique : Acquisition des éléments fondamentaux pour devenir animateur. A l'issue de la session et après validation tu es considéré comme animateur stagiaire.	Pratique Mise en pratique des acquis théoriques.	Approfondissement ou de qualification Approfondissement : permet de compléter et d'analyser les acquis de la formation sur une thématique Qualification : permet d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques dans un domaine spécialisé et notamment la surveillance de baignade.
Durée	8 jours	15 jours	6 jours
Période	Du 26 au 3 mai 2014	Vacances d'été 2014	1 ^{ère} semaine des vacances de février 2015
Lieu	Demi – pension Lycée Le Cep d'Or Clermont l'Hérault	Dans un des pôles de la Communautés de Communes du Clermontais	

Ces étapes doivent être validées dans l'ordre et dans un délai de 30 mois. Au terme de ces différentes étapes et après délibération d'un jury de la direction départementale de la jeunesse et des sports du lieu de domicile, le diplôme est délivré.

Combien ça coute ?

Il faut compter normalement 1000 € pour « passer son BAFA ». Grâce à l'action de la Communauté de Communes les coûts de formation sont beaucoup moins élevés :

	1 ^{er} stage – stage théorique	3 ^{ème} stage – stage d'approfondissement
Sans le soutien financier de la CCC	240 € pour l'organisme de formation 65 € pour les repas	215 € pour l'organisme de formation 50 € pour les repas
Avec le soutien financier de la CCC	240 € pour l'organisme de formation 65 € pour les repas	0 €

Conditions d'admission et modalités de sélection des stagiaires pour la prise en charge financière :

- Avoir 17 ans révolus la veille du début de la formation,
- Etre très motivé.
- Etre résident sur le territoire de la Communauté de Communes.
- 1 stagiaire par commune, si le quota n'est pas atteint, la sélection se fera par âge (du plus jeune au plus vieux) sans tenir compte du nombre de stagiaire par commune.

1 > Retirer et déposer un dossier de candidature au plus tard le 7 avril 2014, comprenant :

- *Lettre de motivation*
- *Photocopie de la carte d'identité*
- *Autorisation parentale pour les mineurs*
- *Attestation de domicile, pour les candidats qui sollicitent la prise en charge financière de la Communauté de Communes du Clermontais*

2 > Si le dossier de candidature est retenu, le futur stagiaire recevra une lettre de confirmation de l'organisme de formation,

3 > Si le dossier de candidature est retenu ainsi que la prise en charge financière par la Communauté de Communes du Clermontais, le futur stagiaire recevra une lettre de confirmation de la Communauté de Communes ainsi qu'une convention, fixant les obligations de chaque partie, à retourner signée.

Le dossier est téléchargeable : www.cc-cclermontais.fr

Contact presse : Tel : 04 67 88 95 50

Lysiane Estrada, responsable de la communication

Richard Fernandez, responsable du service jeunesse